



1<sup>er</sup> octobre 2022

---

## Communication concernant l'exécution des allocations familiales n° 51

### **Entrée en vigueur des Directives sur la gestion, la conservation, l'archivage et la destruction des documents dans les domaines AVS/AI/APG/PC/Ptra/AFamAgr/AFam (DGD)**

---

Une nouvelle version des [DGD](#) est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2022. Elle est publiée sur la page « [Directives surveillance et organisation](#) » de l'OFAS.

Il s'agit d'une nouvelle édition qui remplace les Directives sur la gestion des dossiers dans les domaines AVS/AI/APG/PC/AFamAgr/AFam du 1<sup>er</sup> janvier 2011. Le délai transitoire prévu à l'art. 18*b*, al. 2, de l'Ordonnance sur la partie générale du droit des assurances sociales (OPGA) pour la mise en œuvre de la gestion des dossiers selon l'art. 8, al. 2, OPGA a pris fin le 30 septembre 2022.